

WORLD HEALTH
ORGANIZATIONGROUPE D'ETUDES SUR LA PROTECTION
INTERNATIONALE CONTRE LE PALUDISMEAmsterdam, 4-7 décembre 1956ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉWHO/Mal/181
10 octobre 1956

ORIGINAL : ANGLAIS



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Exposé introductif

Election du Président, du Vice-Président et du Rapporteur

Adoption de l'ordre du jour

1. Cas où des personnes qui sont ou risquent d'être infectées entreraient dans des régions d'où le paludisme a été ou est en voie d'élimination et où les pulvérisations d'insecticides à action rémanente, ont été arrêtées mais où les vecteurs sont encore présents.
 - 1.1 Quelle importance faut-il accorder à l'entrée de ces personnes ?
 - 1.2 A quel stade des programmes d'éradication l'introduction de porteurs de parasites devient-elle indésirable ?
 - 1.3 Quelles mesures convient-il de prendre dans les régions réceptives au paludisme pour prévenir les risques résultant de l'introduction de porteurs de parasites ?
 - 1.4 Est-il possible de soumettre les porteurs de parasites à un traitement radical et de les rendre rapidement non infectieux pour les moustiques pendant une période prolongée ?
 - 1.5 Quelles mesures peut-on prendre pour réduire les dangers résultant du nomadisme ?
2. Introduction, dans les régions de réceptivité, d'anophèles vecteurs résistant aux insecticides :
 - 2.1 Quelle importance faut-il accorder à l'introduction de ces anophèles ?
 - 2.2 Quelles mesures convient-il de prendre pour prévenir les risques résultant de l'introduction d'anophèles résistants ?

3. Formes que peut revêtir la coordination des efforts entre pays et détermination de celles qui offrent les meilleures chances de réduire la fréquence des risques mentionnés aux points 1 et 2 ci-dessus :

3.1 Est-il possible de tenir un registre des zones :

a) où l'éradication du paludisme a été réalisée, où les pulvérisations d'insecticides à action rémanente ont été ou sont sur le point d'être arrêtées et où les vecteurs sont encore présents ?

b) où il est apparu chez les vecteurs une résistance vis-à-vis d'insecticides déterminés ?

3.2 Par quels moyens pourrait-on organiser l'échange des renseignements visés aux points 3.1 a) et 3.1 b) ci-dessus ?

4. Autres questions.